

Étapes	Actions	Objectifs	Contacts	Commentaires
Phase 1	Renseignements préalables	Informations générales et conseils préalables	le Pays la CCI	Dans un premier temps, prendre contact avec le Pays ou la Chambre de Commerce et d'industrie pour définir votre projet. Cette première phase va être mise à profit afin de rencontrer les premiers interlocuteurs
		Autorisations administratives préalables (certificat d'urbanisme)	Mairie DDE	Profitez également de cette première phase afin de vous assurer auprès de votre mairie et de la subdivision de la DDE des conditions de réalisation de votre projet en matière d'urbanisme.
Phase 2	Diagnostic préalable de mon projet	Faisabilité Paysagère, architecturale, environnementale	CAUE	La deuxième phase sera consacrée à la faisabilité effective de votre projet. L'objectif est de s'assurer, tant d'un point de vue environnemental, urbanistique, économique, que votre idée de départ est bien réalisable là où vous avez choisi de la réaliser. Afin de vous aider dans cette seconde étape différentes structures sont en mesure de vous accompagner dans vos démarches cependant, afin de formaliser votre projet, nous vous conseillons de vous faire assister d'un maître d'œuvre (architecte, paysagiste...) sur la base d'un programme précis que vous aurez défini.
		– Faisabilité commerciale (marketing, clientèle, produits)	le Pays la CCI	
		Faisabilité Économique et financière	la CCI Banques	
		Faisabilité Juridique	la CCI	
Phase 3	Montage du dossier	Technique	le Pays la CCI	Demande d'autorisation d'aménager auprès de la Mairie ou permis de construire – Demande d'autorisation d'aménager pour l'implantation d 'Habitations Légères de Loisirs (HLL) dont la surface est inférieure à 35 m ² – Demande de permis de construire pour surface supérieure Demande d'arrêt de classement auprès de la Préfecture préalable avant le démarrage des travaux.
		Financier (dossier de subvention)	le Pays la CCI	Définition du statut juridique de la structure Recherche de financement : les travaux ne pourront démarrer avant la réception de l'avis des financeurs sollicités
		Juridique	le Pays – la CCI	

Phase 4	Suivi de mon projet en phase de réalisation et de 1ère ouverture	Suivi technique (suivi des travaux)	<ul style="list-style-type: none"> – le Porteur de Projet – Architecte 	<p>Suivi des travaux avec votre MOE</p> <p>Information auprès des partenaires de l'état d'avancement du projet</p> <p>Préparation du plan de communication et de mise en marché de la structure afin d'être opérationnel dès l'ouverture prévoir ce travail 1 an avant l'ouverture du site.</p> <p>Recherche de partenariats commerciaux</p>
		Suivi commercial et financier	<ul style="list-style-type: none"> le Porteur de Projet le Pays et l'Office de Tourisme le CDT/UDOTSI le Pays la CCI 	